## UNITED NATIONS



## NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017 Cable address—Adresse telegraphique unations newyork

Référence : C.N.799.1998.TREATIES-7 (Notification Dépositaire)

## ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1 SEPTEMBRE 1970

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LA FRANCE À L'ARTICLE 5 ET AU PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE 10 DE L'ACCORD<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 30 octobre 1998, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de neuf mois à partir de l'expiration du délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendements par le dépositaire, les Gouvernements néerlandais et allemand (voir notifications dépositaires C.N.34.1998.TREATIES-1 du 19 février 1998 et C.N.797.1998.TREATIES-6 du 21 janvier 1999) n'avaient pas formulé d'objection. En conséquence, les amendements ont été réputés acceptés. Conformément au paragraphe 6 de l'article 18, ils entreront en vigueur six mois après la date de l'acceptation, soit le le 30 avril 1999.

Le 8 février 1999



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.309.1997.TREATIES-2 du 30 juillet 1997 (Proposition d'amendements de la France à l'article 5 et paragraphe 1 de l'article 10 de l'Accord et Proposition d'amendements du Secrétaire général à l'annexe 1 de l'Accord).

Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationalesconcernés.